

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · Identificateur de produit

· Nom du produit: **Akepox 5000 Composant A**

· Code du produit: 10681, 10682

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Colle époxy pour résines

#### · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· Numéro d'appel d'urgence:

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30

### 2 Identification des dangers

#### · Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

#### Nom du produit: Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 1)

· Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage  
 · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 · Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )

Cyclohexandimethanol-diglycidylether

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

### \* 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

**Nom du produit: Akepox 5000 Composant A**

(suite de la page 2)

| · Composants dangereux:   |  |          |
|---|--|----------|
| CAS: 25068-38-6<br>NLP: 500-033-5<br>Numéro index: 603-074-00-8<br>Reg.nr.: 01-2119456619-26-0000 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)<br>☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53<br>⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 | 50-100%  |
| CAS: 14228-73-0   | Cyclohexandimethanol-diglycidylether<br>☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43<br>R52/53<br>⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412  | 12,5-25% |
| CAS: 2530-83-8<br>EINECS: 219-784-2<br>Reg.nr.: 01-2119513212-58                                  | [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane<br>☒ Xi R41; ☒ N R51/53<br>⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411  | <1%      |

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**4 Premiers secours****· Description des premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés Dyspnée  
Toux  
Manifestations allergiques  
Risque d'incidents respiratoires.
- Risques
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Chlorure d'hydrogène (HCl)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

#### **Nom du produit: Akepox 5000 Composant A**

(suite de la page 3)

#### **Autres indications**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

##### **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

##### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.

##### **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

#### **7 Manipulation et stockage**

##### **Manipulation:**

##### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

##### **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

##### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Stockage:**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

##### **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents de réduction.  
Ne pas stocker avec les aliments.

##### **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

##### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

**Nom du produit:** Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 4)

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · Indications complémentaires

##### pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### · Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### · DNEL

##### **25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**

|             |                             |                                  |
|-------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Dermique    | DNEL ( Langzeit-wiederholt) | 8,3 mg/kg bw/day (ARB)           |
| Inhalatoire | DNEL (Langzeit-wiederholt)  | 12,3 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) |

#### · PNEC

##### **25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**

|                |                  |
|----------------|------------------|
| PNEC (wässrig) | 0,0003 mg/l (MW) |
|                | 0,003 mg/l (SW)  |

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · Contrôles de l'exposition

##### · Equipement de protection individuel:

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.  
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

##### · Protection respiratoire:

Filtre provisoire:  
 Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### · Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

SLIG SPEZIAL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

#### Nom du produit: Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 5)

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 6, 480$  min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art No. 890)

#### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)  
Caoutchouc chloroprène  
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

#### · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir  
Gants en tissu épais

#### · Protection des yeux:



#### Lunettes de protection hermétiques

#### · Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

**Nom du produit:** Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 6)

### \* 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.· Aspect:

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| <u>Forme:</u>   | Liquide         |
| <u>Couleur:</u> | Incolore        |
| · <u>Odeur:</u> | Caractéristique |

· valeur du pH: non applicable· Changement d'état

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| <u>Point de fusion:</u>    | Non déterminé. |
| <u>Point d'ébullition:</u> | Non déterminé. |

· Point d'éclair Non applicable.· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.· Pression de vapeur à 20 °C: 2 hPa· Densité à 20 °C: 1,15 g/cm<sup>3</sup>· Solubilité dans/miscibilité avec

|               |                     |
|---------------|---------------------|
| <u>l'eau:</u> | Pas ou peu miscible |
|---------------|---------------------|

· Viscosité:

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| <u>Dynamique à 20 °C:</u> | 3900 mPas |
|---------------------------|-----------|

· Teneur en solvants:

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| <u>Solvants organiques:</u> | 0,0 % |
|-----------------------------|-------|

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* 10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**· Stabilité chimique· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.

Réactions aux acides.

Polymérisation par dégagement de chaleur.

· **Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Matières incompatibles:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Produits de décomposition dangereux:**

Gaz/vapeurs irritants

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz hydrochlorique (HCl)

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

**Nom du produit:** Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 7)

## 11 Informations toxicologiques

### · Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)**

|          |      |   |
|----------|------|---|
| Oral     | LD50 | 20000 mg/kg (mouse)   |
|          |      | 19800 mg/kg (rabbit)  |
|          |      | 11400 mg/kg (rat)   |
| Dermique | NOEL | 540 mg/kg (rat) (OECD 416)  |
|          | LD50 | 1270 mg/kg (mouse)<br>> 2000 mg/kg (rabbit)<br>> 1200 mg/kg (rat) |

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau:

Irrite la peau et les muqueuses.

· des yeux:

Effet d'irritation.

· Sensibilisation:

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant

## 12 Informations écologiques

### · Toxicité

· Toxicité aquatique:

**25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)**

|          |   |
|----------|---|
| EC50/24h | 1,1-3,6 mg/l (daphnia magna)              |
| EC50/48h | 2,8 mg/l (daphnia magna)                  |
| EC50/72h | 9,4 mg/l (selenastrum capricornutum)      |
| EC50/96h | 220 mg/l (green alge)                     |
|          | 3,6 mg/l (Leuciscus idus)                 |
| IC50     | >100 mg/l (bacteria)                      |
| LC50/96h | 1,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) |
|          | 1,5-7,7 mg/l (rainbow trout)              |
| NOEC     | 0,3 mg/kg (daphnia magna) (OECD 211)      |

**14228-73-0 Cyclohexandimethanol-diglycidylether**

|          |                  |
|----------|------------------|
| LC50/96h | 13 mg/l (piscis) |
|----------|------------------|

· **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· Remarque:

Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

#### Nom du produit: Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 8)

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### \* 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### · Catalogue européen des déchets

|           |  |
|-----------|--|
| 20 00 00  | DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT |
| 20 01 00  | fractions collectées séparément (sauf section 15 01)   |
| 20 01 27* | peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses   |

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Alcool

#### 14 Informations relatives au transport

- **No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., mélange
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., mixture, MARINE POLLUTANT
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., mixture

##### · **Classe(s) de danger pour le transport**

###### · **ADR**



- **Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette** 9

###### · **IMDG, IATA**



- **Class** 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
- **Label** 9

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

**Nom du produit: Akepox 5000 Composant A**

(suite de la page 9)

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Groupe d'emballage</b></li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>  | III  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Dangers pour l'environnement:</b></li> <li>· <u>Marine Pollutant:</u></li> <li>· <u>Marquage spécial (ADR):</u></li> <li>· <u>Marquage spécial (IATA):</u></li> </ul>                                       | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :<br>Oui<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> <li>· <u>Indice Kemler:</u></li> </ul>   | Attention: Matières et objets dangereux divers.<br>90  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b></li> </ul>   | Non applicable.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Indications complémentaires de transport:</b></li> <li>· ADR</li> <li>· <u>Quantités limitées (LQ)</u></li> <li>· <u>Catégorie de transport</u></li> <li>· <u>Code de restriction en tunnels</u></li> </ul> | 5L<br>3<br>E   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b></li> </ul>   | UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., mélange, 9, III  |

#### \* 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### \* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
 R41 Risque de lésions oculaires graves.  
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2013

Révision: 10.07.2013

**Nom du produit:** Akepox 5000 Composant A

(suite de la page 10)

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Service établissant la fiche technique:****Contact:**

Laboratoire  
Dieter Zimmermann  
Elke Hake  
Fon ++49 (0)911 64296-59  
@mail E.Hake@akemi.de

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent